

Le 8 janvier 2015

Me Véronique Dubois, avocate
Secrétaire adjointe
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal QC H4Z 1A2

Madame,

Vous trouverez ci-incluse la déclaration annuelle relative aux dépôts de clients, conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68 ainsi qu'une confirmation de la banque quant au taux préférentiel. Il est à noter que le taux demeure inchangé depuis 2010.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

La directrice des Finances.



Lucie Bigelow, CPA, CA

four

GAZIFÈRE INC.

Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

ANNÉE 2015

Nous détenons, ou prévoyons détenir des dépôts de nos clients durant l'année 2015. Conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68, l'intérêt à verser sur ces dépôts doit correspondre au taux préférentiel de l'institution bancaire qui administre le compte "Dépôts de clients" moins 2,5% multiplié par 97%. Puisque le taux préférentiel en date du 1^{er} janvier 2015 est de 3,00%, nous prévoyons donc verser un intérêt au taux annuel de 0,485% en 2015.

Signature : 

pour Lucie Bigelow, CPA, CA

Date : 8 janvier 2015



TD Securities
Corporate Cash Management
TD Canada Trust Tower
421 - 7th Avenue S.W., Suite 3600
Calgary, Alberta T2P 4K9

January 2 2015

GAZIFERE Inc.
706, boul Grèber
Gatineau, QC J8V 3P8

To Whom It May Concern:

Please be advised that the TD Prime Rate was 3.00% as at January 2 2015

↓ TD Prime Rate was last changed on 09 Sept 2010

Respectfully yours

A handwritten signature in black ink that reads "Brenda Gair 6500".

Brenda Gair, Assistant Manager
TD Securities CCM
brenda.gair@td.com
403 299 8651